

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 699

5 avril 2006

SOMMAIRE

Aden Invest S.A., Luxembourg.....	33542	bourg.....	33509
Altaire S.A., Luxembourg.....	33530	GNA S.A.H., Luxembourg.....	33526
Andy S.A., Luxembourg.....	33551	Granja Holding S.A., Luxembourg.....	33549
Arbis S.A., Luxembourg.....	33527	Health Development Company S.A., Luxembourg.....	33551
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembourg.....	33540	Hôtel Restaurant de la Station, S.à r.l., Scheidgen.....	33522
Athis S.A.H., Luxembourg.....	33526	IC Invest Sicav, Luxembourg.....	33552
Auberge Croisette, S.à r.l., Remich.....	33516	Immo Real S.A., Luxembourg.....	33536
B.L.B. S.A.H., Luxembourg.....	33536	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg.....	33550
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg.....	33543	IPARCO, International Participation Company S.A.H., Luxembourg.....	33531
BB Bonds, Sicav, Luxembourg.....	33539	Jesada Holding S.A., Luxembourg.....	33531
BCP Global Sicav, Luxembourg.....	33550	Jos. Petit & Fils, S.à r.l., Munsbach.....	33524
Blemox S.A.H., Strassen.....	33541	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg.....	33529
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg.....	33527	Lux Foods S.A., Luxembourg.....	33525
Bussy S.A., Luxembourg.....	33531	Lux Partenaires S.A., Luxembourg.....	33515
By-Hard Finances S.A.H., Luxembourg.....	33534	MainFirst, Sicav, Luxembourg.....	33542
C.R.G. S.A., Capellen.....	33525	Maldivina S.A.H., Luxembourg.....	33536
Canoubiers S.A.H., Luxembourg.....	33533	Manchester S.A., Luxembourg.....	33540
CB Accent Lux, Sicav, Luxembourg.....	33544	Marquisaat S.A.H., Luxembourg.....	33534
Chenval Holding S.A., Luxembourg.....	33507	Martin Weber, S.à r.l., Grevenmacher.....	33509
Coopérative des Cheminots Ettelbruck, Ettelbruck.....	33535	Mathur S.A.H., Luxembourg.....	33529
Cravesco S.A., Luxembourg.....	33547	(The) MC Russian Market Fund, Sicav, Luxembourg.....	33545
Dexia Life Equities.....	33507	Mir Quality Growth Sicav, Luxembourg.....	33546
Diedre S.A., Luxembourg.....	33550	Mirinvest Fund, Sicav, Luxembourg.....	33545
Doremi S.A.H., Luxembourg.....	33552	Miroblig, Sicav, Luxembourg.....	33547
EMDI Europe S.A., Ehlerange.....	33522	Mizel Guy Ness S.A., Schifflange.....	33506
Entreprise de Construction Patrick Farenzena, S.à r.l., Dudelange.....	33506	Morgan Stanley Leitrim, S.à r.l., Luxembourg.....	33516
Ernst & Young International Pension Scheme Sepcav, Senningerberg.....	33526	Multi Opportunity Sicav, Luxembourg.....	33525
Esim Tres S.A., Luxembourg.....	33510	Munich Invest Sicav, Munsbach.....	33530
Eurexpan S.A., Remich.....	33506	(The) New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg.....	33551
Eurober Lux S.A., Frisange.....	33522	Nextra International Sicav, Luxembourg.....	33544
Eurocleg S.A.H., Luxembourg.....	33551	Noy Holding S.A., Luxembourg.....	33537
European Fashion Group S.A.H., Luxembourg.....	33547	Orco Property Group S.A., Luxembourg.....	33531
Falkland S.A.H., Luxembourg.....	33549	Orco Property Group S.A., Luxembourg.....	33538
Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg.....	33537	(Le) Pain Vital S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Mondorf-les-Bains.....	33507
Fredifra S.A.H., Luxembourg.....	33535	Palo Alto Holding S.A.H., Luxembourg.....	33540
Giraflore Holding S.A., Luxembourg.....	33533	Parworld, Sicav, Luxembourg.....	33528
Global Refund Holdings One, S.à r.l., Luxem-		PHB S.A., Luxembourg.....	33509

Pocol S.A., Luxembourg	33506	Stanhope, Sicav, Luxembourg	33530
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Strassen	33522	Sylan Holding S.A., Luxembourg	33534
Revedaflo S.A.H., Luxembourg	33535	Taylor Holding S.A., Luxembourg	33534
Rinascimento Sicav, Luxembourg	33533	Tech Fluid S.A., Frisange	33524
S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg	33546	Technomet T Holding, S.à r.l., Remich	33523
Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	33542	Toy Holding S.A., Luxembourg	33537
Schuster Erich, S.à r.l., Schengen	33509	Tradinvest Investissements S.A., Luxembourg	33540
Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg	33541	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg	33544
Sella Sicav Lux, Luxembourg	33543	Vluxe Holding S.A., Luxembourg	33549
Simla Trust S.A., Luxembourg	33548	Walnut S.A.H., Luxembourg	33528
Skyblue Holding S.A., Luxembourg	33507	Wellfleet, Sicav, Luxembourg	33546
SOCLINPAR, Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg	33548	Worldselect, Sicav, Luxembourg	33529
		Zephira S.A., Luxembourg	33528
		Ziska S.A.H., Luxembourg	33527

EUREXPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 52, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.185.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004178.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MIZEL GUY NESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3873 Schifflange, 2, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 75.656.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

POCOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.039.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(004183.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PATRICK FARENZENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 43, rue Grand-Duc Adolphe.
R. C. Luxembourg B 84.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PATRICK FARENZENA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(004234.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

DEXIA LIFE EQUITIES, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds DEXIA LIFE EQUITIES, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04326, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(028526//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LE PAIN VITAL S.A., BIOBROUT BÄCKEREI GERARD, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 68.021.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour LE PAIN VITAL S.A., BIOBROUT BÄCKEREI GERARD

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(003695.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SKYBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.181.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 52.029.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité:

I.- de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société SKYBLUE HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.181,

au capital social de sept millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cents euros (7.580.400,- EUR) représenté par soixante-quinze mille huit cent quatre (75.804) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C numéro 317 du 26 février 2002;

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 30 du 13 janvier 2003.

Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion, en date du 20 mars 2006, dénommée ci-après: la «société absorbante», d'une part,

II.- de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société CHENVAL HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2419 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.029,

au capital social de quatre millions deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-quinze cents (4.205.480,95 EUR) représenté par cent soixante-neuf mille six cent cinquante (169.650) actions sans mention de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 548 du 26 octobre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 209 du 19 février 2004.

Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion, en date du 21 mars 2006,

dénommée ci-après: la «société absorbée», d'autre part.

Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ses réunions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1.- La société anonyme SKYBLUE HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.181,

au capital social de sept millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cents euros (7.580.400,- EUR) représenté par soixante-quinze mille huit cent quatre (75.804) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune

détient les cent soixante-neuf mille six cent cinquante (169.650) actions, représentant la totalité du capital social, donnant droit de vote de la société anonyme CHENVAL HOLDING S.A., régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2419 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.029,

au capital social de quatre millions deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-quinze cents (4.205.480,95 EUR) représenté par cent soixante-neuf mille six cent cinquante (169.650) actions sans mention de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

Aucun titre autre que les actions et aucune action donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés fusionnantes;

2.- La société anonyme SKYBLUE HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme CHENVAL HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3.- La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée à la date du 1^{er} janvier 2006.

4.- Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5.- La fusion prendra effet entre les parties un (1) mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un (1) mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7.- Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8.- A défaut d'une convocation d'une assemblée et du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a), exception faite du point b) du paragraphe (1).

9.- Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10.- Décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société absorbée.

11.- Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal par la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et les formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom tous les éléments d'actifs apportés;
- effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise des titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actifs, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats (de prêt, de travail, de fiducie, etc.), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi sur les sociétés commerciales, la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante et interprétation lui donnée en une langue d'elle connue, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2006, vol. 901, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028629/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

GLOBAL REFUND HOLDINGS ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 89.246.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(003724.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MARTIN WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.220.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour MARTIN WEBER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003912.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SCHUSTER ERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 74.699.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour SCHUSTER ERICH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003913.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PHB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.080.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(004130.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ESIM TRES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 113.493.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) KANTA S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

les deux ici représentés par Nathalie Campello, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données respectivement le 19 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination ESIM TRES S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit situé dans la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet le financement de sociétés affiliées par toutes sortes de prêts ou autres instruments financiers et la détention de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, tant luxembourgeoises qu'étrangères. La Société pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces afin de composer, d'administrer, d'acquitter et de liquider un portefeuille constitué de ces actions, obligations et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'obtenir, exploiter et céder des brevets et d'autres droits intellectuels.

La Société peut effectuer, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, tous actes commerciaux, industriels ou financiers, mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent, directement ou indirectement à son objet social. La Société peut également obtenir des intérêts, par apport, souscription ou d'une autre manière, dans toute société ou entreprise dont l'objet est similaire ou comparable.

En particulier la Société peut acquérir, vendre, échanger, hypothéquer, louer, sous-louer, valoriser, construire, rénover, équiper, lotir, gérer en général et réaliser tous les biens immobiliers, lever et céder des droits d'option en vue d'acheter des biens immobiliers ou des sociétés d'immobiliers, elle a pour objet l'expertise, l'agence et le leasing des biens immobiliers, la location du matériel divers et la prestation des services en ce qui concerne la gestion et l'équipage des bâtiments.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) divisé en cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. Chaque actionnaire a le droit de convertir ses actions au porteur en actions nominatives.

Les actions non intégralement libérées resteront nominatives jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du

nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives vis-à-vis la Société résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

A la demande des actionnaires des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Obligations - Obligations convertibles - Warrants. La Société peut également émettre des obligations, des obligations convertibles, des warrants ou tout autre sorte d'effets ou d'actions, dans les limites de la loi.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire, les obligations convertibles ou les warrants à émettre, seront offerts par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription, annoncée par un avis fixant le délai de souscription et publié au Mémorial et dans deux journaux publiés au Luxembourg. Toutefois, lorsque toutes les actions sont nominatives, les actionnaires peuvent être informés par lettre recommandée.

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions avec ou sans droit de vote, sauf si l'augmentation du capital se fait par émission de deux tranches proportionnelles, une avec et une sans droit de vote, qui sont offertes aux actionnaires des deux catégories d'actions. Ces porteurs d'actions de chaque catégorie d'actions ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions détenues par eux. Ces dispositions sont également applicables en cas d'émission d'obligations convertibles ou de warrants.

Dans le cas où, à l'occasion de l'augmentation du capital, ce droit de souscription préférentiel n'est pas entièrement exercé, les actions restantes sont à nouveau offertes à ces actionnaires qui ont exercé le premier droit de préférence, tout en respectant la même proportionnalité.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire dans les limites établies par la loi.

Art. 9. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs») et individuellement un «Administrateur»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les Administrateurs peuvent démissionner par avis écrit au Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur ainsi désigné, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Une réunion du Conseil d'Administration doit se réunir dans les deux semaines après une requête de deux Administrateurs à cet effet.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Art. 12. Processus décisionnel. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Administrateurs sont présents ou représentés et sont d'accord avec l'agenda ou si, en cas de convocation préalable, la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de votes, seul le Président présent ou représenté a la voix décisive. L'Administrateur empêché peut mandater un autre membre du Conseil d'Administration par lettre ordinaire, par télégramme, télécopie ou télex, pour une réunion. Un Administrateur ne peut représenter qu'un autre Administrateur.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. Cette procédure est exclue pour l'approbation du projet des comptes annuels.

Art. 13. Rémunération. Le mandat d'Administrateur n'est pas rémunéré. Néanmoins, l'assemblée générale peut décider d'octroyer une rémunération aux Administrateurs de la Société, dont la période et le montant seront fixés par l'assemblée générale. Cette rémunération sera imputée aux frais généraux de la Société. Les Administrateurs seront en tout cas indemnisés de leur frais normaux en relation avec l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf ce qui est dit ci-après, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplirait en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracterait ou entrerait autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires et mention en sera faite dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en question.

Art. 18. Actions en justice. La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires intentés par des tiers à la Société de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables de dol ou de négligence grave ou d'avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, et excepté en cas de responsabilité pénale. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 19. Représentation de la Société

a) Conseil d'Administration

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, la seule signature du Président ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

b) Mandats spéciaux

La Société est également valablement représentée par les mandataires spéciaux qui ont été désignés par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

c) Gestion journalière

Dans les limites de la gestion journalière et de son mandat, la Société est également valablement représentée par toute personne en charge de la gestion journalière agissant seule.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels, et de la régularité au regard de la loi et des Statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale pour un terme renouvelable d'un (1) an. Lors de la nomination des commissaires, l'assemblée générale établit leurs rémunérations pour la durée complète de leur mandat. Cette rémunération peut seulement être modifiée avec le consentement de l'assemblée générale et du commissaire. Un commissaire peut être révoqué en cours de mandat par l'assemblée générale avec ou sans motif. Le commissaire révoqué pourra néanmoins prétendre à des dommages-intérêts pour la révocation de son mandat si cette révocation est abusive.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 23. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire est convoquée, en cas de modification des Statuts et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Convocation. Toute personne devant être convoquée à une assemblée générale en vertu des présents Statuts et de la loi le sera par lettre recommandée envoyée au moins quinze (15) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque les titres sont au porteur, les convocations seront effectuées conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales.

La convocation contient l'ordre du jour.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, le ou les commissaires ou le cas échéant par les liquidateurs.

Les personnes qui assistent à une assemblée générale ou s'y font représenter sont considérées comme ayant été régulièrement convoquées. Elles peuvent également renoncer par écrit à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation avant ou après la tenue de l'assemblée générale à laquelle elles n'ont pas assisté.

Les documents requis sont mis à la disposition des personnes y ayant droit et une copie leur en est envoyée conformément aux dispositions de la loi. Ces personnes peuvent par ailleurs, avant ou après l'assemblée générale, renoncer par écrit à invoquer l'absence de tout document ou de leur copie.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 25. Ajournement de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration peut ajourner l'assemblée générale ordinaire, une fois pour quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 26. Procédure, vote. L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils n'y consentent à l'unanimité.

Un quorum spécifique de cinquante pour cent (50%) du capital présent ou représenté est requis lors d'une assemblée générale extraordinaire ayant pour but de modifier les présents Statuts sans préjudice des exigences plus sévères prévues par la loi. En cas d'absence de ce quorum, une deuxième assemblée générale spéciale pourra décider malgré le nombre d'actions présentes ou représentées, sans préjudice des exigences de présence plus sévères, prévues par les présents Statuts et la loi.

Dans ce cas, les décisions sont valablement adoptées, quel que soit la portion du capital représentée par un vote des deux tiers au moins des voies des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

L'exercice du droit de vote, ainsi que tout autre droit lié à la détention d'actions de la Société, est suspendu, en ce qui concerne les actions non intégralement libérées, jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées, et dans tout autre cas prévu par la loi et les Statuts. L'actionnaire qui reste en défaut d'effectuer les libérations exigées réclamées et exigibles est de plein droit, et sans sommation, tenu à des intérêts se montant à douze pourcents (12%) par an, à partir du jour de la réclamation jusqu'à la date du paiement effectif.

Art. 27. Indivision. Dans le cas où une ou plusieurs actions ou autres effets appartiennent simultanément à plusieurs personnes, les droits liés à ces actions ou effets sont exercés vis-à-vis la Société par l'intermédiaire d'une seule personne désignée par écrit par tous les ayants droit. Jusqu'à ce qu'une telle désignation soit effectuée, les droits liés à ces actions ou effets restent suspendus.

Art. 28. Procès-verbaux. Les résolutions de l'assemblée générale sont constatées dans un procès-verbal signé par le président, les membres du bureau, et les actionnaires qui en expriment le désir. Les procurations sont annexées au procès-verbal de l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial.

Les copies et/ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président du Conseil d'Administration, un Administrateur délégué ou deux (2) Administrateurs.

Art. 29. Composition du bureau. Chaque assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par un autre Administrateur ou un membre de l'assemblée générale désigné par celle-ci ou un président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale choisit le secrétaire.

Sur proposition du président de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut désigner un ou plusieurs scrutateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 31. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Si rien n'est décidé à ce sujet, les Administrateurs en fonction seront considérés de plein droit comme liquidateurs, non seulement pour l'acceptation des notifications et significations, mais également pour liquider effectivement la Société et ce, non seulement à l'égard des tiers, mais aussi vis-à-vis des actionnaires.

L'assemblée générale détermine le mode de la liquidation.

Art. 33. Dispositions générales. Les Administrateurs, commissaires et liquidateurs domiciliés à l'étranger, sont censés, pendant toute la durée de leurs fonctions, élire domicile au siège social de la Société, où toutes les communications, significations et assignations peuvent leur être données.

Les détenteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer la société de tout changement de domicile. A défaut de notification, ils seront censés avoir élu domicile en leur précédent domicile.

Les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme des jours ouvrables en application des présents Statuts.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 34. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2006.
L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions
- DELTA SHAREHOLDERSHIP LIMITED, prénommée	2.500 EUR	1
- KANTA S.A., prénommée.	247.500 EUR	99
Total	250.000 EUR	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 4.800.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2010:

1) Maître Stef Oostvogels, Avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2) Maître Martine Gerber, Avocat, né à Saint-Dié (France), le 19 juillet 1965, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3) Maître Stéphane Hadet, Avocat, né à Nancy (France), le 25 mai 1968, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale de 2007.

CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

décide que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Campello, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 49, case 9. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Delvaux.

(008215.3/208/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LUX PARTENAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.224.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004168.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AUBERGE CROISSETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 17, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 26.353.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour AUBERGE CROISSETTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003914.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 113.389.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware of the United States of America on 21 March, 2005, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 3505338 and having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on December 6, 2005.

Which proxies shall be signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

Art. 4. The company shall have as its business purpose:

a) to lend moneys to or invest moneys in its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties, and to make investments in securities (equity and/or debt securities) issued by such persons;

b) to enter into derivative transactions with its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties;

c) to enter into security documents in connection with the transactions set out under (a) and (b) and to accept the security and to exercise the rights granted thereunder; and

d) to conduct all other actions conducive to achieving the following objectives: to provide for certain material needs of its partners pursuant to agreements concluded with them in the course of the business it conducts or causes to be conducted to that end for their benefit.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 9,980.- GBP (nine thousand nine hundred eighty Pounds Sterling), represented by 499 (four hundred ninety nine) Class A parts with a nominal value of 20.- GBP (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for and fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premium have been paid on the Class A parts for an amount of 20.- GBP (twenty Pounds Sterling).

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 7. Every part entitles its owner to one vote.

Parts are freely transferable among partners. Transfer of parts to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing three fourth of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies. The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them. Parts in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of three (3) members, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts.

The management board shall always be composed so that at least one manager is tax resident in Luxembourg. The others may be resident either in Luxembourg or in the United States of America. If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held provided the managers mentioned the place of signature (city and state) and provided that this place was in the Grand Duchy of Luxembourg or on the territory of the United States of America only. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting provided this manager was physically present either in the Grand Duchy of Luxembourg or on the territory of the United States of America. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting and indicate the location from which they participated by means of the communication device. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers provided such manager is a Luxembourg resident, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the partners

Art. 15. The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

Title VI.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of December to the thirtieth of November of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on November 30, 2006.

Art. 17. Each year, as of November 30, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

Art. 20. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, prenamed.....	499 parts
Total	499 parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 10,000.- GBP (ten thousand Pounds Sterling) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation - Costs

For the purpose of the registration, the total amount of the capital and the share premium is valued at 14,720.- EUR.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR (one thousand five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partner took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs Polyxeni Kotoula, private employee, born in Athens, Greece on November 30, 1973, professionally residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Mrs Lesley-Ann Nash, private employee, born in London, England on 11 May 1965, professionally residing at 20, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QW; and

- Mr Eric Chun, investment banker, born in Denver, Colorado, USA, on 29 August 1973, professionally residing at 1585 Broadway Street, NY 10036, New York, USA.

- 2) The number of statutory auditors is set at one.
Has been appointed statutory auditor: DELOITTE & TOUCHE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period ending with the next annual general meeting.
- 3) The company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, le 21 mars 2005, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 3505338 et ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par M^e Cécile Jager, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 décembre 2005.

Cette procuration est signée ne varietur par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La Société a pour objet:

a) prêter des fonds ou investir des fonds dans ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier et investir dans des titres (titres de capital et/ou titres de créances) émis par de telles personnes;

b) conclure des transactions dérivées avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier;

c) être partie à des opérations de garanties en rapport avec les transactions prévues sous (a) et (b) et accepter les garanties et exercer les droits y relatifs; et

d) mener toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs suivants: pourvoir à certains besoins essentiels de ses associés conformément aux accords conclus avec eux dans le cours normal des activités de la société ou qu'elle serait amenée à exercer à cette fin pour leurs bénéfices.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 9.980,- GBP (neuf mille neuf cent quatre-vingt livres sterling) divisé en 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 20,- GBP (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, une prime d'émission de 20,- GBP (vingt livres sterling) a été payée sur les parts de classe A.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales, peuvent être utilisées par le conseil d'administration pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres, titulaires de parts ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance doit toujours être composé de telle sorte qu'au moins un gérant soit résident fiscalement au Grand-Duché du Luxembourg. Les autres gérants peuvent être résidents soit au Luxembourg soit aux Etats-Unis d'Amérique. Si l'exigence de résidence fiscale n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence fiscale sont nommés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet pourvu que les gérants mentionnent le lieu de la signature (ville et pays) et pourvu que ce lieu soit au Grand-Duché du Luxembourg ou sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion pourvu que ce gérant soit physiquement présent au Grand-Duché du Luxembourg ou sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion et indiquer le lieu à partir duquel ils ont participé par tout moyen de communication. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, telex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants pourvu que celui(ceux)-ci soi(en)t résident(s) luxembourgeois. Il(s) sera(ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière.

Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réservés

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2006.

Art. 17. Chaque année au 30 novembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. Le Conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes que sur base de comptes intérimaires établis pas plus tard que 30 jours avant la date de la réunion du Conseil; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, prénommée. 499 parts sociales

Total 499 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire assorti d'une prime d'émission de sorte que la somme de 10.000,- GBP (dix mille livres sterling) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social est fixé à 14.720,60 EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Polyxeni Kotoula, employée privée, née à Athènes, Grèce, le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Madame Lesley-Ann Nash, employée privée, née à Londres (GB), le 11 mai 1965, demeurant professionnellement au 20, Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QW; et

- M. Eric Chun, investment banker, né à Denver, Colorado, USA, le 29 août 1973, demeurant professionnellement au 585 Broadway Street, NY 10036, New York, USA.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

A été nommée commissaire: DELOITTE & TOUCHE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3) La société aura son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 84, case 3. – Reçu 146,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2006.

P. Bettingen.

(007049.3/202/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

HOTEL RESTAURANT DE LA STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6250 Scheidgen, 10, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 100.996.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour HOTEL RESTAURANT DE LA STATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003916.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**EMDI EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ENKAY S.A.).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..

R. C. Luxembourg B 22.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(004133.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme,
(anc. FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT)**

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

G. Lecuit.

(004141.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

EUROBER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 60.889.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TECHNOMET T HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5570 Remich, 17, rue Foascht.

H. R. Luxemburg B 113.268.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Georges Franklin Ohanna, Kaufmann, wohnhaft zu F-64310 Sare, Chemin d'Arrossagaray, Quartier des Bodes.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Einpersonenholdinggesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: TECHNOMET T HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind die für die Holding-1929-Gesellschaften erlaubten Tätigkeiten, insbesondere:

- Halten, Verwalten und Verwerten von Beteiligungen an inländischen oder ausländischen Kapitalgesellschaften;
- die Verwaltung und die Überwachung dieser Beteiligungen;
- die ausschliessliche Gewährung von Darlehen an Unternehmen, an denen die Holding-Gesellschaft beteiligt ist;
- das Halten von bankfähigen Wertpapieren;
- das Halten und die Vergabe von Patenten;
- das Halten von Bankguthaben;
- unter bestimmten Voraussetzungen: die Finanzierung von Gesellschaften des eigenen Konzerns;
- die Ausgabe von Schuldverschreibungen bis zum Zehnfachen des eingezahlten Grundkapitals.

Untersagte Tätigkeiten sind:

- die Beteiligung an Personengesellschaften und Anstalten sowie jede 100%-ige Beteiligung;
- jede gewerbliche Tätigkeit;
- das Unterhalten eines dem Publikum zugänglichem Geschäftslokals;
- Bankiergewerbe;
- Eigentumserwerb an Grundstücken, mit Ausnahme des Grundstücks, in welchem sich die eigenen Geschäftsräume befinden;
- die Maklertätigkeit für Drittpersonen;
- die Verwaltung von Vermögen, welches Drittpersonen gehört.

Auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 betreffend Holding-Gesellschaften wird ausdrücklich hingewiesen (Holding-Statut). Die Gesellschaft wird ausschliesslich im Rahmen der gesetzlich definierten Funktionen als Holding, Gesellschaft tätig und übt nur die durch Gesetz erlaubten Tätigkeiten aus. Jede gewerbliche Tätigkeit der Gesellschaft ist untersagt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) und ist in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile von je einhundert Euro (100,- EUR) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Geschäftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile. Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschliesslich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde gezeichnet durch Herrn Georges Franklin Ohanna, vorgeannt und ihm zugeteilt: Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar 2006 und endet am 31. Dezember 2006.

Generalversammlung

Sodann hat der einzige Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Dr. Boris Grünberg, Physiker, geboren in Odessa (Ukraine) am 21. September 1946, wohnhaft in D-66125 Saarbrücken-Dudweiler, 8, Pestalozzistrasse.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5570 Remich, 17, rue Foascht.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Ohanna, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2005, vol. 469, fol. 83, case 7. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2006.

R. Arrensdorff.

(005805.3/218/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TECH FLUID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 27, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.810.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004176.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

JOS. PETIT & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 18.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour JOS. PETIT & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(004214.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

33525

LUX FOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2006 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01050/755/18)

Le Conseil d'Administration.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 58.493.

ASSEMBLEE GENERALE

le 18 avril 2006, à 18.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

- Rapport C.A.
- Approbation comptes annuels.
- Affectation résultats.
- Décharge administrateurs.
- Divers.

I (01061/000/14)

MULTI OPPORTUNITY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.631.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 26, 2006 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2005.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A. which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 21, 2006.
- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of MULTI OPPORTUNITY SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 21, 2006.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01088/755/29)

The Board of Directors.

33526

GNA, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.481.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *April 26, 2006* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (00595/534/14)

The board of directors.

ATHIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.980.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *21 avril 2006* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (00596/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV,
Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG Société Anonyme, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, on *13th April 2006* at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2005
2. Report of the Board of Directors
3. Report of the Asset Manager
4. Report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2005
5. Approval of the Annual Accounts
6. Discharge to the Directors
7. Election and appointment of Directors
8. Appointment of the Independent Auditor
9. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the majority of the shares present or represented will take the decisions.

Each share is entitled to one vote.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Sepcav to arrive no later than the 10th April 2006.

Luxembourg, 5th April 2006.

(01111/1767/30)

By order of the Board of Directors.

ARBIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.612.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 avril 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00597/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ZISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.986.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 avril 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00598/534/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der obengenannten Sicav freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 28. April 2006 um 11.00 Uhr am Sittz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2005 und Beschluss über die Verwendung des Ertrages.
4. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2005 endete.
5. Satzungsgemäße Ernennungen.
6. Allfälliges.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2005 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

Zudem werden die Aktionäre darüber informiert, dass CRÉDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, in ihrer Eigenschaft als Depotbank, Register-, Übertragungs-, Verwaltungs- und Domizilstelle des Fonds, ihren Geschäftsnamen mit Wirkung zum 3. Oktober 2005 umbenannt hat in: CACEIS BANK LUXEMBOURG und der eingetragene Geschäftssitz von 39, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg nach 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg verlegt wurde.

Als Ergebnis dieses Transfers und durch Beschluss des Verwaltungsrats vom 1. September 2005, wurde auch der eingetragene Geschäftssitz des Fonds mit Wirkung zum 3. Oktober 2005 von 39, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg nach 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg verlegt.

I (01392/755/31)

Der Verwaltungsrat.

ZEPHIRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.611.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 avril 2006 à 12.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00599/534/14)

Le Conseil d'Administration.

WALNUT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 avril 2006 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00600/534/14)

Le Conseil d'Administration.

PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.384.

La Première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 24 mars 2006 n'ayant pu délibérer sur les points à l'ordre du jour faute de quorum de présence, les actionnaires de PARWORLD (ci-après la « Société ») sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 33 rue de Gasperich, Howald-Hesperange le 16 mai 2006 à 11.30 heures, et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg - Modification de l'Article 4.
2. Valeur nette d'inventaire - Ajout de la méthode d'évaluation des actions ou parts d'organismes de placement collectif. Modification de l'Article 13.
3. Valeur nette d'inventaire - Possibilité d'arrondir la valeur nette d'inventaire à un nombre de décimales pouvant aller jusque quatre, et qui sera précisé dans le prospectus. - Modification de l'Article 13.
4. Divers.
5. Refonte complète des Statuts et adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

La Deuxième Assemblée générale extraordinaire sera régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'Assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions nominatives ou d'actions au porteur inscrites en compte doivent, pour le 12 mai 2006, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou formulaire de procuration) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le projet de statuts soumis au vote de l'Assemblée est disponible sur demande au 33 rue de Gasperich Howald-Hesperange.

I (01397/755/33)

Le Conseil d'Administration.

MATHUR, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 avril 2006 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00601/534/14)

Le Conseil d'Administration.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 avril 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00602/534/14)

Le Conseil d'Administration.

WORLDSELECT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2952 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 81.988.

Da die am 24. März 2006 einberufene erste Außerordentliche Hauptversammlung auf Grund des fehlenden Quorums nicht beschlussfähig war, werden die Anteilhaber von WORLDSELECT (nachstehend «die Gesellschaft») zur Teilnahme an der

ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die an der Adresse 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, Luxemburg am 16. Mai 2006 um 12:00 Uhr stattfindet und folgende Satzungsänderungen auf der Tagesordnung beschließt:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in WORLDSELECT TWO - Änderung von Artikel 1.
2. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft in die Gemeinde Hesperange, Großherzogtum Luxemburg - Änderung von Artikel 4.
3. Nettoinventarwert - Möglichkeit der Rundung des Nettoinventarwerts auf eine Anzahl von Dezimalstellen, die maximal vier betragen kann und im Verkaufsprospekt angegeben wird - Änderung von Artikel 12.
4. Sonstiges
5. Vollständige Neufassung der Satzung und Annahme der koordinierten Fassung der Satzung nach den oben genannten Änderungen.

Die zweite Außerordentliche Hauptversammlung wird unabhängig von der Anzahl der anwesenden oder vertretenen Anteile ordnungsgemäß zusammengetreten und beschlussfähig sein.

Die Tagesordnungspunkte der zweiten Außerordentlichen Hauptversammlung müssen mindestens von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen genehmigt werden.

Ein Anteilhaber kann persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen oder abstimmen oder einen Bevollmächtigten ernennen, der in seinem Namen teilnimmt und abstimmt. Dieser Bevollmächtigte muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein.

Bis zum 12. Mai 2006 müssen die Besitzer von Namens- und eingetragenen Inhaberanteilen den Verwaltungsrat schriftlich (auf dem Postweg oder per Vollmacht) von ihrer Teilnahme an der Hauptversammlung in Kenntnis setzen.

Der Satzungsentwurf, welcher der Hauptversammlung zur Abstimmung vorgelegt wird, ist auf Anfrage an der Adresse 33, rue de Gasperich Howald-Hesperange, Luxemburg erhältlich.

I (01404/755/32)

Der Verwaltungsrat.

MUNICH INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 80.087.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») MUNICH INVEST findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 13. April 2006 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2007.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2007.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 6. April 2006 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im 5. April 2006.
(00891/755/24)

Der Verwaltungsrat.

STANHOPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.997.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the Sicav STANHOPE to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on April 26, 2006 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements for the period from May 19, 2005 to December 31, 2005
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (00998/755/21)

For the Board of Directors.

ALTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.147.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01041/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

33531

BUSSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.503.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01042/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

IPARCO, INTERNATIONAL PARTICIPATION COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 27.941.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01043/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.218.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01044/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Chers Actionnaires, vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après «l'Assemblée Générale Extraordinaire») qui se tiendra au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le 27 avril 2006 à 14.30 heures par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du capital autorisé à EUR 100.000.000,-. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle durée de cinq ans, aux conditions et modalités qu'il fixera et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;

2. Modification de l'article 5 alinéa 2 des statuts conçu comme suit:
«Le capital social de la société pourra être porté à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) par la création et l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes»;
3. Divers.

Modes de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire doivent notifier cette intention au plus tard le 20 avril 2006, selon le cas:
 - * auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration;
 - * ou auprès de leur intermédiaire financier;
 - * ou directement auprès de la société.
- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, prénommée, selon le cas, au plus tard le 24 avril 2006. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier, selon le cas, et également auprès de la société.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: www.orcogroup.com, tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% et 66%, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. Les actionnaires qui n'ont pas informé la société du franchissement d'un des seuils précités aux conditions fixées par les statuts de la société, le cas échéant, ne pourront pas faire valoir leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour les actions qui dépassent le seuil. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5%.

Les délibérations ne seront prises que si la moitié au moins du capital social est représentée.

A défaut de quorum suffisant, une seconde assemblée sera convoquée.

Le Conseil d'Administration.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (hereinafter «Extraordinary General Meeting») will be held before M^e Henri Hellinckx, notary, on *April 27th, 2006* at 2.30 p.m. at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and we would be grateful if you could attend the meeting.

Agenda:

1. the authorized corporate capital is fixed at one hundred million euros (100,000,000.-). Approval to confer on the board of directors powers to proceed to capital increases within the framework of the authorized corporate capital throughout new five years, to the conditions and procedures which it will fix and in particular the capacity to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders;
2. modification of the article 5.2 of the by-laws as follows: «The corporate share capital may be increased to one hundred million euros (100,000,000.-) by the creation and the issue of new shares without par value, having the same right and advantages as the existing shares»;
3. miscellaneous.

Participation modes to the Extraordinary General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR who wish to attend the Extraordinary General Meeting will have to notify it at the latest on April 20th, 2006, to one of the following persons:
 - * NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex;
 - * or to their financial intermediary;
 - * or directly to the Company.
- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to be represented at the Annual General Meeting should provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. The proxy will have to reach their financial intermediary or NATEXIS BANQUES POPULAIRES, according to the circumstances, at the latest on April 24th, 2006. The proxy form will be available at the offices of NATEXIS BANQUES POPULAIRES and of the Company, or with their financial intermediary.

Withholding threshold:

- As reminded in the press release of February 4th, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, Shareholders decided that any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right on Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company. For information and in this day, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2,5%.

The assembly can validly deliberate only if half of the share capital is represented. Insofar as such quorum is not represented, a second Extraordinary General Meeting will be held.

GIRAFLORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.016.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01045/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

CANOUBIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.263.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01046/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

RINASCIMENTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 66.572.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the «Meeting») of RINASCIMENTO SICAV (the «Company») will be held at the registered office of the Company, as set out above, on April 28, 2006 at 2 p.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ending December 31, 2005.
2. Approval of the audited annual report for the accounting year ending December 31, 2005.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ending December 31, 2005.
5. Composition of the board of directors.
6. Renewal of the mandate of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five days before the Meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

Registered shareholders have to inform the board of directors by mail of their intention to attend the Meeting five days before this latter. Registered shareholders who cannot attend the Meeting in person are requested to send a duly completed and signed proxy form to Ms Cécile Bruyant, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 33, rue de Gasperich, Howald-Hespérange, L- 2085 Luxembourg five days before the Meeting.

I (01398/755/28)

By order of the board of directors.

BY-HARD FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.791.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01047/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SYLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01048/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TAYLOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.232.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Divers.

I (01049/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 24 avril 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01212/534/14)

Le Conseil d'Administration.

FREDIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01106/000/17)

Le Conseil d'administration.

REVEDAFLO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 51.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01107/000/17)

Le Conseil d'administration.

COOPERATIVE DES CHEMINOTS ETTTELBRUCK, Société Coopérative.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 73, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.524.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les associés de la Coopérative des Cheminots d'Ettelbruck à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 avril 2006 à 19.30 heures à la salle de réunion au premier étage de la Gare CFL d'Ettelbrück, Rue L-9004 Ettelbruck, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la coopérative.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
4. Destination du fonds social.
5. Divers.

Les associés sont informés que ces Assemblées ont besoin d'un quorum de présence de 50% des associés pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des 3/4 des voix associés présents ou représentés.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

I (01334/4917/26)

33536

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (01108/000/18)

Le Conseil d'administration.

MALDIVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 84.104.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01109/000/17)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister aux

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 27 avril 2006 à 16.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2005,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 27 avril 2006 à 16.30 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01310/755/23)

Le Conseil d'Administration.

TOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination statutaires,
5. Divers.

I (01110/000/17)

Le Conseil d'Administration.

NOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapports du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01112/000/17)

Le Conseil d'administration.

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 26 avril 2006 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01394/755/25)

Le Conseil d'Administration.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Chers Actionnaires, vous êtes invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

(ci-après «l'Assemblée Générale Annuelle») qui se tiendra au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le 27 avril 2006 à 14.00 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. présentation et approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux de ORCO PROPERTY GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2005;
3. affectation du résultat;
4. dividende pour l'exercice clos au 31 décembre 2005:
Proposition d'attribuer un dividende de 80 centimes d'euros brut par action (ISIN LU0122624777) au titre de l'exercice 2005 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire soit en actions ORCO PROPERTY GROUP dont le prix sera égal à 90% de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 27 avril 2006, diminué du montant brut du dividende soit 80 centimes d'euros. La date de détachement de coupon sera fixée au 28 avril 2006;
5. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2005;
6. nominations statutaires;
7. autorisation de délégations de pouvoirs;
8. divers.

A compter du 13 avril 2006, les actionnaires pourront prendre connaissance au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg de l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, en conformité avec l'article 73 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Modes de participation à l'Assemblée Générale Annuelle:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Annuelle doivent notifier cette intention au plus tard le 20 avril 2006, selon le cas:
 - * auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration;
 - * ou auprès de leur intermédiaire financier;
 - * ou directement auprès de la société.
- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale Annuelle peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, prénommée, selon le cas, au plus tard le 24 avril 2006. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier selon le cas, et également auprès de la société.

Paiement du dividende:

Les actionnaires sont invités à exprimer leur choix auprès de leur intermédiaire financier au plus tard le 12 mai 2006. NATEXIS BANQUES POPULAIRES centralise les options choisies par les actionnaires et en informe la société au plus tard le 24 mai 2006. Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 2006. Toutes les actions en circulation à la date de détachement du coupon auront droit au dividende. Les actions émises après la date de détachement du coupon n'auront plus droit au dividende 2005.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: www.orcogroup.com, tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% et 66%, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. Les actionnaires qui n'ont pas informé la société du franchissement d'un des seuils précités aux conditions fixées par les statuts de la société, le cas échéant, ne pourront pas faire valoir leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour les actions qui dépassent le seuil. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5%.

Les délibérations seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (hereinafter «Annual General Meeting») will be held on April 27th, 2006 at 2.00 p.m. at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and we would be grateful if you could attend the meeting.

Agenda:

1. presentation of the reports of the Board of Directors and of the statutory Auditor (Réviseur d'Entreprises);
2. presentation and approval of the consolidated accounts and annual accounts ending on December 31st, 2005;
3. allocation of the results;

4. dividend for the annual accounts ending on December 31st, 2005:
Proposition to allow a gross dividend of 0,80 EUR (ISIN LU0122624777) as for the financial year 2005 payable as per Shareholder's choice either in cash or in ORCO PROPERTY GROUP shares, which price will be equal to 90% of the average closing rate of the last twenty trading sessions before the day of the decision of allocation i.e. 27th April 2006, reduced by the gross amount of the dividend, that is 0,80 EUR. The coupons clipping date will be set on 28th April 2006;
5. discharge to be granted to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor for the year ending on December 31st, 2005;
6. renewal of mandates;
7. approval of delegation of powers;
8. miscellaneous.

As from April 13th, 2006, the Shareholders may inspect at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, all the documents required for the Annual General Meeting in accordance Article 73 of the Commercial Companies Law 1915, as amended.

Participation modes to the Annual General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to attend the Annual General Meeting will have to notify it at the latest on April 20th, 2006, to one of the following entities:
* NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex;
* or to their financial intermediary;
* or directly to the Company.
- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to be represented at the Annual General Meeting should provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. The proxy will have to reach their financial intermediary or NATEXIS BANQUES POPULAIRES, according to the circumstances, at the latest on April 24th, 2006. The proxy form will be available at the offices of NATEXIS BANQUES POPULAIRES and of the Company, or with their financial intermediary.

Payment of the dividend:

- Shareholders are invited to contact their financial intermediary to express their choice at the latest on May 12th, 2006. NATEXIS BANQUES POPULAIRES will collect all options taken by Shareholders and then inform the Company at the latest on May 24th, 2006. The dividend will be paid on June 1st, 2006. All shares issued until the day the coupons are detached will be entitled to the dividend payment for the year 2005, the shares issued after this day will not be entitled to the dividend payment for the year 2005.

Withholding threshold:

- As reminded in the press release of February 4th, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, Shareholders decided that any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right on Annual General Meeting. For information and in this day, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2,5%.

Decisions will be taken by a majority of Shareholders attending or being represented.

I (01142/1273/105)

The Board of Directors.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse le mardi 25 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01295/584/23)

Le Conseil d'Administration.

MANCHESTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.723.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 avril 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
 5. Divers.
- I (01155/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

TRADINVEST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.119.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 avril 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 5. Divers.
- I (01215/696/16) Le Conseil d'Administration.
-

PALO ALTO HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.136.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le 27 avril 2006 à 11.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
 2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
 3. Clôture de la liquidation.
 4. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.
- Pour assister ou être représentés à ces assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées au siège social.
- I (01220/755/17) Le Conseil d'Administration.
-

ASIA PACIFIC PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 25 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01296/584/22)

Le Conseil d'Administration.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 25 avril 2006 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01232/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.772.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company, 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on 21st April 2006 at 3.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Directors' and Statutory Auditor's report.
2. Consideration and approval of the Annual Report and Financial Statements for the fiscal year ended on 31st December 2005.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and Statutory Auditors for the fiscal year ended on 31st December 2005.
5. Composition of the Board of Directors and appointment or re-appointment of the Statutory Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2006.
6. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the Meeting:

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV), by 19 April 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by 19 April 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

For Luxembourg :

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg.

For Italy:

SELLA HOLDING BANCA SPA, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia.

I (01399/755/36)

The Board of Directors.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.601.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 mai 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (01270/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 24 avril 2006 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005,
- Quitus aux Administrateurs pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 21 février 2006,
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01311/755/16)

Le liquidateur.

MainFirst, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 89.173.

Die Aktionäre von MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable (die «Gesellschaft») werden vom Verwaltungsrat der Gesellschaft eingeladen, an der

ORDENTLICHEN JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen die am 27. April 2006 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2005.
6. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Bestellung der Dirigeants (Geschäftsleiter).
8. Sonstiges.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen oder vertreten werden möchten, werden gebeten Fortis Banque Luxembourg, Luxemburg darüber zu informieren und mindestens fünf Kalendertage vor dem 27. April 2006 ihre Aktien dort zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

I (01395/755/26)

Der Verwaltungsrat.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.178.

The quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of shareholders held on March 24th, 2006 a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the fund at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg on *May 5th, 2006* at 3.00 p.m., in order to decide on the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation as follows:

1. Submission of the Company to the Law of December 20th, 2002 related to undertakings in collective investment.
2. Modifications of the Articles of Incorporation such as 3, 5, 6, 16, 20, 23, 27, 28 and 30 referring to the Law of 20th December 2002.
3. Incidental Modifications of the Articles 8, 10, 11, 17, 19 and 25.
4. Adoption of the co-ordinated version of the Articles of Incorporation in accordance with the modifications mentioned here above.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxies are available at the domicile of the Fund.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on May 2nd, 2006 with KREDIETBANK S.A. Luxembourgoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01391/755/24)

The Board of Directors.

SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.796.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on at the registered office of the Company, 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *21st April 2006* at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Directors' and Statutory Auditor's report.
2. Consideration and approval of the Annual Report and Financial Statements for the fiscal year ended on 31st December 2005.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and Statutory Auditors for the fiscal year ended on 31st December 2005.
5. Composition of the Board of Directors and appointment or re-appointment of the Statutory Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2006.
6. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the Meeting:

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration SELLA SICAV LUX), by 19 April 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by 19 April 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of:

For Luxembourg :

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

For Italy :

SELLA HOLDING BANCA SPA, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia

I (01400/755/36)

The Board of Directors.

CB ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-ACCENT LUX SICAV qui se tiendra le 24 avril 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2006;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de:

Pour le Luxembourg :

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21 Bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour la Suisse:

CORNÈR BANCA S.A., Via Canova, 16, CH-6901 Lugano

I (01393/755/23)

Le Conseil d'administration.

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2006 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion et du rapport des réviseurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et aux réviseurs d'entreprise pour l'exécution de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de :

Italie:

BANCA INTESA S.P.A., P.za della Scala, 6, I-20121 Milano, Financial Institutions, Ufficio Banca incaricata dei pagamenti

Luxembourg :

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg

I (01396/755/23)

Le Conseil d'Administration.

VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.154.

The Board of Directors convene the Shareholders to the :

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered Office of the Company, 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on April 21st, 2006 at 09.30 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both report of the Board of Directors and of the Auditors for the fiscal year ended September 30th, 2005.
2. To approve the financial statement and the statement of operations for the fiscal year ended September 30th, 2005.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended September 30th, 2005.
4. To decide the dissolution of the Sicav
5. To appoint a liquidator
6. To ratify the decision to suspend the calculation of the net asset value

7. To grant discharge to the Directors and to the Auditors
8. Miscellaneous.

In relation with the procedure of liquidation, Shareholders are confirmed the suspension of the issue, redemption and conversion of shares.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law, no quorum is required and decision will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and Conditions to attend the Meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration Verus Global Fund), by April 19th, 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience and by proxy ; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by April 19th, 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
I (01402/755/35) *The Board of Directors.*

THE MC RUSSIAN MARKET FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.765.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 24, 2006* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 20, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01401/755/19)

The Board of Directors.

MIRINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 99.093.

Les actionnaires de MIRINVEST FUND (la «Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le mardi *18 avril 2006* à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer cinq jours francs avant l'Assemblée, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (01003/755/23)

Pour le Conseil d'Administration.

WELLFLEET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.787.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 21 avril 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01403/755/19)

Le Conseil d'Administration.

S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.856.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 13 avril 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

II (00590/534/14)

Le Conseil d'Administration.

MIR QUALITY GROWTH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.392.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») of MIR QUALITY GROWTH SICAV (the «Company») will be held at the registered office of the Company, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, on Tuesday 18th April 2006 at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2005.
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ending December 31, 2005.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ending December 31, 2005.
5. Composition of the board of directors.
6. Re-election of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the board of directors of the Company by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

II (00983/755/27)

By order of the Board of Directors.

CRAVESCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 2006* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00744/795/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 32.930.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *14. April 2006* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses und Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2004 und 2005
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Annahme des Rücktritts von Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung ihrer Nachfolger
5. Sonderentlastung an die zurückgetretenen Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum Datum deren Rücktritts
6. Verschiedenes

II (00745/795/17)

Der Verwaltungsrat.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.751.

Les actionnaires de MIROBLIG (la «Société») sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L- 2085 Luxembourg, le mardi *18 avril 2006* à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (00984/755/26)

Pour le Conseil d'Administration.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 avril 2006* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
 6. Divers
- II (00746/795/17)

Le Conseil d'Administration.

**SOCLINPAR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS
S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 16.980.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires convoquée pour le 16 mars 2006 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les Actionnaires sont convoqués pour une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *25 avril 2006* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.
En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.
Les administrateurs sortants peuvent être réélus.»
2. Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.
Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.
Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.
Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.
Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.»
3. Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.
Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»
4. Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.
Tout commissaire sortant est rééligible.»
5. Modification de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»
6. Insertion dans les statuts, à la suite de l'article 5, de deux nouveaux articles ayant la teneur suivante:
«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.
Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés à la demande de l'actionnaire et signés par deux administrateurs.»

et

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Au cas où une action de la société est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

7. Suppression de l'article 13 des statuts.
8. Renumérotation subséquente des statuts.
9. Divers.

Les dépôts d'actions en vue de cette Assemblée seront reçus jusqu'au 18 avril 2006 aux guichets de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., 14, rue Aldringen, Luxembourg, ainsi qu'au siège social.

II (00878/802/61)

Le Conseil d'Administration.

VLUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (00907/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.430.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 2006 à 9.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

II (00591/534/15)

Le Conseil d'Administration.

GRANJA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.110.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00908/000/16)

Le Conseil d'Administration.

33550

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.540.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 13 avril 2006 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Réélections statutaires; remplacement du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (01006/322/17)

Le Conseil d'Administration.

DIEDRE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.133.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 13 avril 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers

II (00936/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BCP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.571.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2006 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2005.
4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2005.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

II (01083/755/25)

Le Conseil d'Administration.

33551

EUROCLEG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.453.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (00933/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

ANDY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.378.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 avril 2006 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
 4. Divers.
- II (00935/000/15) Le Conseil d'Administration.
-

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 13 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (00934/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.590.

The ANNUAL GENERAL MEETING
of THE NEW STAR GLOBAL FUND will be held as its registered office at 40 avenue Monterey, Luxembourg at 3.00 p.m. on 13 April 2006 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditor and approval of the financial statements for the year ended 31 December 2005.
2. Dividend distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Re-election of Directors.
5. Re-election of Auditor.

33552

- 6. Approval of Director's fees
- 7. Miscellaneous

Voting

Resolutions of the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than the 11 April 2006. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

II (01102/041/25)

The Board of Directors.

DOREMI, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 13 avril 2006 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00937/534/16)

Le Conseil d'Administration.

IC INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.
Gesellschaftssitz: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 64.170.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 14. April 2006 um 12.00 Uhr in 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2005
3. Entscheidung über die Verwendung der Ergebnisse des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2005 endete
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
6. Ernennung des Rechnungsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007
7. Verschiedenes

Luxemburg, 23 März 2006

IC INVEST SICAV

O. Kienzle, U. Kaffarnik, H. C. Schmidt, A. Wildner

Der Verwaltungsrat

II (01128/710/23)